



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

- En Exercice : 33
- Présents : 26
- Votants : 33

L'an deux mille vingt-deux, le 7 avril à 20 heures,

*le Conseil Municipal de la Commune de BALMA, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville, en salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur **Vincent TERRAIL-NOVÈS, Maire.***

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 1^{er} avril 2022

Monsieur Thomas RODSPHON a été élu secrétaire.

Étaient présents :

Vincent TERRAIL-NOVÈS, Sophie LAMANT, Michel BASELGA, Olivier GOURICHON, Véronique VANTIN, Marc VERNEY, Géraldine MENEGHETTI, Frédéric LEMAGNER, Thomas RODSPHON, Serge NOEL, Julie LOUSTALOT, Bernard SAURAT, François GINESTE, Nicole VAYROU, Jean AIPAR, Emmanuel LABRID, Anne MASSOL, Gilles SENTENAC, Jean-Pierre SALUDAS, Emilie BADIN, Marie-Alcine MONTAUT, Armelle DA ROCHA, Yannick BOURLÈS, Brigitte RUFIE, Sandrine FRANCHOMME, Jean-François ROBIC.

Étaient absents : Fabienne DARBIN-LANGE a donné procuration à Marc VERNEY

Céline ARGENTIN a donné procuration à Géraldine MENEGHETTI

Ghislaine DOUMERC a donné procuration à Anne MASSOL

Alexandre FIEUZAL a donné procuration à Olivier GOURICHON

Annick Hélène DARDENNE a donné procuration à Marie-Alcine MONTAUT

Carole REY a donné procuration à Sophie LAMANT

Laurent MERIC a donné procuration à Brigitte RUFIE

POINT 22

Objet : Mise à jour des tarifs municipaux

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2021-089 du 09/12/2021 relative aux tarifs municipaux,

Considérant la nécessité d'indexer ces tarifs sur l'inflation,

Monsieur le Maire soumet au vote les tarifs municipaux qui entreront en vigueur le 1^{er} juin 2022 et tels que présentés dans les grilles tarifaires thématiques ci-dessous :

FAMILLES

Dispositions communes à l'ensemble des tarifs de la rubrique « famille ».

Les tarifs sont calculés sur la base d'un taux d'effort appliqué au quotient familial de chaque famille (prenant en compte les revenus annuels et la composition du foyer) Ils sont encadrés par un tarif minimum et un tarif maximum.

Pour bénéficier de la tarification adaptée, l'avis d'imposition doit être fourni soit par mail à regies@mairie-balma.fr soit remis en main propre au service Education, impérativement avant le 30 septembre de l'année en cours.

2022-034

En l'absence des justificatifs demandés, le tarif plein est automatiquement appliqué jusqu'à présentation des documents, sans régularisation rétroactive.

Toute modification survenue dans la situation professionnelle et privée de la famille durant l'année scolaire doit être signalée à la mairie et pourra donner lieu à une modification du tarif, sur justificatif et sous réserve d'être à jour du paiement des factures.

La modification du tarif sera applicable le mois M +1.

- **Restauration scolaire**

Prix du repas par enfant

Taux	0.00334
Mini	0.96 €
Maxi	3.75 €

Prix unitaire du repas adulte	4.75 €
-------------------------------	--------

- **Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole (ALAE)**

Forfait mensuel

	Taux			Mini	Maxi
	QF 0-800	QF 800-2050	QF + 2050		
ALAE matin	0.003722	0.003284	0.003722	1.10 €	8.34 €
ALAE midi	0.008862	0.007820	0.008862	4.12 €	18.78 €
ALAE soir	0.014790	0.013050	0.014790	4.39 €	33.40 €

Retard*

1er retard	2.55 €
2ème retard	8.40 €
3ème retard	31.50 €

*Parents venant chercher leurs enfants après 18h30, heure de fermeture de l'ALAE
 Les pénalités se cumulent mensuellement pour chaque retard.

Présence exceptionnelle*

Matin	0.76 €
Midi	1.83 €
Soir	2.74 €

*Au-delà de 3 présences exceptionnelles par séquence, le forfait mensuel sera facturé, indépendamment du calendrier scolaire.

- **Garderie mercredi midi (hors restauration)**

Forfait mensuel par enfant

Taux	0.00112
Mini	0.305 €
Maxi	1.88 €

- **Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)**

Balmanais et personnel communal

Taux	0.0107
Mini	3.08 €
Maxi	16.10 €

ALSH enfants scolarisés sur la commune

Taux	0.0148
Mini	4.45 €
Maxi	19.80 €

ALSH extérieurs

Tarif unique journalier	21.00 €
-------------------------	---------

Les familles éligibles à la carte « vacances loisirs » peuvent déduire de leur tarif journalier, sous certaines conditions, l'aide forfaitaire fixée annuellement par la Caisse d'Allocation Familiale (CAF). Si cette aide dépasse le tarif journalier fixé par la Ville et afin de conserver une participation financière de tous les usagers, il sera demandé à ces familles une contribution minimale de 1 € par jour de présence pour les quotients familiaux (QF) CAF inférieurs à 400 €, 1.50 € par jour de présence pour les quotients familiaux (QF) CAF compris entre 401 € et 600 € et 2 € par jour de présence pour les quotients familiaux (QF) CAF compris entre 601 € et 800 €.

- **ALAE mercredi après-midi**

Le tarif journalier de l'ALSH est divisé par 2.

Une ½ journée sera facturée quelle que soit l'heure de départ de l'enfant.

- **Cotisation Annexe des Jeunes**

	Quotient familial CAF > 669 €	Quotient familial CAF < 669 €
Cotisation annuelle pour les Balmanais	10.90 €	5.40 €

Cotisation annuelle pour les extérieurs	21.70 €
---	---------

SOLIDARITE

- **Maisons de quartier : Cyprié – Cézanne - Vidailhan**

1) Adhésion annuelle (valable sur année civile)

Balmanais

QF Impôt < 669 €	7.50 €
QF Impôt > 669 €	12.90 €

Extérieurs

Tarif unique	17.60 €
--------------	---------

L'adhésion annuelle est valable pour tous les membres d'un même foyer.

L'adhésion annuelle est déclenchée par la fréquentation d'au moins une activité proposée par les maisons de quartiers, à l'exclusion des permanences individuelles.

L'adhésion est valable pour les trois maisons de quartiers.

2) Participation aux activités

Taux de participation appliqué au prix de revient de l'activité :

Balmanais – Adultes (+ 18 ans)

	Participation usager
QF Impôt < 669	30%
QF Impôt > 669	70%

Balmanais -Enfants

Moins de trois ans	Gratuit
De 3 à 18 ans	30%

Extérieurs

Enfants moins de 3 ans	Gratuit
Enfant 3 à 18 ans	50%
Adulte	100%

La participation financière est individuelle (et non familiale).
Le paiement s'effectue en amont de l'activité (pré paiement).

3) Participation aux activités exceptionnelles

Manifestations exceptionnelles de type alimentaire (repas de quartiers...) ne nécessitant pas d'adhésion annuelle préalable.

Balmanais

Adultes	3.40 €
Jeunes (3-18 ans)	2.30 €
Enfants de moins de trois ans	Gratuit

Extérieurs

Adultes	5.60 €
Enfants (3-18 ans)	3.40 €
Enfants de moins de trois ans	Gratuit

CULTURE• **Bibliothèque**

Forfait carte lecteur balmanais	Gratuit
Forfait carte lecteur membre d'une association balmanaise	Gratuit
Inscription annuelle Balmanais	Gratuit
Inscription association Balmanaise	Gratuit
Inscription annuelle extérieurs	9.00 €
Remboursement	
Album	16.00 €
Beaux livres	37.00 €
Livres brochés	18.00 €
Bande dessinée	15.00 €
CD audio	19.00 €
Livre CD	20.00 €
DVD	27.00 €
Livre DVD ou livre CD Rom	37.00 €
Périodique	5.50 €
Impression de documents A4	
Deux premières feuilles	Gratuit
Les suivantes, la page	0,35 €

COMMUNICATION• **Vente d'espaces publicitaires dans les parutions municipales**

Format du support de parution	Dimension de l'espace publicitaire	Tarif par publication	Tarification dégressive		
			2 parutions par an	3 parutions par an	Plus de 3 parutions par an
A5	1 page	630.00 €	-5%	-10%	-15%
A5	1/2 page	426.00 €	idem	idem	idem
A5	1/4 page	212.00 €	idem	idem	idem
A5	1/8 page	107.00 €	idem	idem	idem
A4	1 page	1 050.00 €	-5%	-10%	-15%
A4	1/2 page	630.00 €	idem	idem	idem
A4	1/4 page	370.00 €	idem	idem	idem

A4	1/8 page	266.00 €	idem	idem	idem
----	----------	----------	------	------	------

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

REDEVANCE Occupation domaine public par structures pérennes (Hors événements forains et spectacles itinérants) :	
Terrasses le m ² /an	40.00 €

REDEVANCE Occupation domaine public (activités commerciales)	
Occupation ponctuelle (m ² /jour) Forfait journalier minimal fixé à 12€	2.30 €
Occupation ponctuelle Place de la Libération (m ² /jour) Forfait journalier minimal fixé à 15€	3.00 €
Occupation régulière >2jours par semaine (m ² /jour) Forfait journalier minimal fixé à 10€	2.00 €
Camion +3.5T non titulaires / jour	56.60 €
Vente saisonnière (Chrysanthèmes à la Toussaint, ...) ml/jour*	2.70 €
REDEVANCE Occupation domaine public (dispositifs amovibles)	
Bâches promotionnelles (en ml/jour)	5.00 €
Chevalets porte-menus, Windflags, Oriflammes (unité/an)	25.00 €

REDEVANCE Occupation domaine public pour activité de location de "2 roues" en libres service	
Prix annuel par vélo	10.00 €
Prix annuel par scooter	30.00 €

REDEVANCE Occupation domaine public pour tournages et prises de vues	
Forfait d'accès journalier	50.00 €
Tarif au ml/jour (installations annexes et/ou véhicules régie...)*	5.00 €

** mètre linéaire pour une occupation d'un mètre de profondeur, au-delà d'un mètre de profondeur chaque mètre linéaire supplémentaire sera facturé.*

SIGNALETIQUE COMMERCIALE

Facturation du/des dispositif(s) sur la base d'un devis type "bon à tirer" individualisé, établi(s) par le prestataire de la Ville en fonction de l'imprimé de demande rempli en amont par le commerçant ;

Facturation en sus du/des dispositif(s) proprement dit :

- Un forfait fixe comprenant le déplacement et la pose du/des dispositif(s) par un technicien du prestataire (2 maximum par activité)
- Chaque bi-mât pouvant recevoir 8 réglottes maximum, pour chaque dispositif à implanter, un prorata du

coût de revient du bi-mât sera facturé à hauteur de 1/8 de son prix total

Prise en charge de 50% du montant total du devis du premier dispositif implanté pour toutes les créations d'activités commerciales et de services comptant moins de 20 salariés.

EVENEMENTS FORAINS ET SPECTACLES ITINERANTS

• Spectacles itinérants

Forfait branchement EDF et conso eau 2 jours max	69,00 €
Jours supplémentaires	26.50 €
Cirque -200 m ² par jour (même place)	138,00 €
Cirque 200m ² et + par jour	233,00 €
Guignol EDF compris / jour	52,80 €
Branchement EDF : Fêtes et orchestres	685,00 €

• Droits de place pour les évènements forains

Les droits de place incluent à la fois la redevance d'occupation du domaine public induite par le stationnement des métiers et des véhicules d'habitation mais également un forfait relatif à la consommation des divers fluides (eau et électricité).

La redevance est calculée sur la base du nombre de mètres linéaires d'occupation du domaine public, majorée par un coefficient variable selon la catégorie d'attraction : A, B, C ou D.

Activité foraine ml/jour (ml exposé au public dans les allées)	6,70 €
--	--------

Catégorie d'attraction	Coefficient de majoration
Catégorie A : attractions pour adultes (grand huit, scooter, autodrome, chenille, avions, karting...)	2
Catégorie B : attractions destinées aux enfants (manège enfantin, mini-scooter, autodrome enfantin...)	1,50
Catégorie C : tir, confiserie, loterie, jeux d'adresse, kermesse...	1.00
Catégorie D : baraque de lutte, musée, mur de la mort, ménagerie, exhibition, illusion, boîte à rire, train fantôme, palais des glaces...	1,20

Le forfait lié à la fourniture des divers fluides (eau et électricité) est composé de deux parts distinctes : une pour les métiers situés sur la place des fêtes et l'autre pour les véhicules d'habitation situés sur la base de vie.

Une caution de 250 € devra être versée dès la réservation d'un emplacement par le personnel forain.

Forfait branchement EDF et conso eau 2 jours max	69,00 €
Jours supplémentaires	26,00 €

MISE A DISPOSITION DE MATERIEL ET LOCATION DE SALLES MUNICIPALES

- Mise à disposition de mobilier aux balmanais – Sans livraison**

	Particuliers	Entreprises
Tables de 2ml - journée ou week-end	7.10 €	10,70 €
Chaises - journée ou week-end	0,65 €	1.10 €
Sono - journée ou week-end	130,00 €	192,00 €
Caution sono	1 200,00 €	1 200,00 €

Forfait livraison du matériel (comprend la livraison et l'enlèvement)	22.00 €	22.00 €
--	---------	---------

- Location de salles municipales non équipées**

Forfait ménage retenu si défaut de ménage constaté - quelle que soit la salle Fera l'objet de l'émission d'un titre de recettes	200,00 €
Caution - quelle que soit la salle Sont exemptés : Associations Balmanaises - Etablissements scolaires Balmanais - Gendarmerie, Armée, Médiateur, Conciliateur - Organisations politiques Balmanaises - Administrations Balmanaises	400,00 €

- Location de salles municipales (suite)**

SALLES MUNICIPALES/UTILISATEURS	Réception du stade	La Marqueille	Gauguin	Compas	Centre les Mourlingues	Salle polyvalente	Auditorium	Odysée
Horaires d'utilisation autorisée	8h-04h	8h-22h	8h-22h	8h-04h	8h-22h	8h-2h	8h-24h	8h-24h
Associations Balmanaises (reconnues comme ayant un intérêt public local)	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	
Etablissements scolaires Balmanais	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	
Gendarmerie, Armée, Médiateur, Conciliateur	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	
Organisations politiques Balmanaises	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	

Administrations Balmanaises (Trésor Public, PMI...)	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	
Administrations Extérieures (Région, Département...)	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	216 €	216 €	869 €
Entreprises Balmanaises	110 €	183 €	45 €	216	216 €	435 €	435 €	869 €
Particuliers Balmanais (événements familiaux)	110 €	183 €	45 €	200 €* 500 €**	216 €			
Employés municipaux et retraités municipaux habitant Balma (événements familiaux) limité à 1/an	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit			
Particuliers Balmanais (exposition artistique ouverte au public mais sans vente)								
Syndicats de Copropriétés Balmanaises	30 €-	30 €	30 €		30 €			
Associations Extérieures, Organisations extérieures (Politique, Syndicale...) à but non lucratif	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	
Associations Extérieures	160 €	269 €	67 €	326 €	326 €	647 €	647 €	1 294 €
Entreprises Extérieures	160 €	269 €	67 €	326 €	326 €	647 €	647 €	1 294 €
Particuliers Extérieurs (événements familiaux)	160 €	326 €	88 €	325 €* 645 €**	326 €			

*Tarif en journée du lundi au jeudi

** Tarif week-end du vendredi au lundi matin

SPORT

• Piscine municipale

Entrée

Adultes	2,90 €
-5 ans	Gratuit
Scolaires de 5 ans et +, étudiants, groupe supérieur à 5, demandeurs d'emploi, PMR, membres des associations balmanaises	1,45 €

Carte 15 bains valable un an à compter de la date d'émission.

Adultes	36,00 €
Scolaires de 5 ans et +, étudiants, groupe supérieur à 5, demandeurs d'emploi, PMR, membres des associations balmanaises	16,50 €

Trimestre école de natation adulte (15 leçons de 45 mn par groupe de 8, entrée comprise).

Balmanais et employés municipaux	89,00 €
Extérieurs à la commune	118,00 €

Groupes extérieurs

Participation horaire des communes périphériques, diverses associations et groupes autorisés hors collèges gérés par des conventions spécifiques,	98,00 €
Participation horaire des communes périphériques, diverses associations et groupes autorisés hors collèges gérés par des conventions spécifiques pour une ligne d'eau	20,70 €

Base mensuelle	
Tranches A-B-C-D : De 0 à 379,99€	25,00 €
Tranches E-F-G : De 380 à 604,99€	31,60 €
Tranches H-I-J : De 605 à 1069,99€	39,40 €
Tranche K : 1 070€ et au-delà	48,70 €

Trimestre école de natation autres enfants (15 leçons de 45 mn par groupe de 16, entrée comprise)

Extérieurs à la commune	60.00 €
-------------------------	---------

Carte annuelle

Tarif normal	108,70 €
Tarif réduit	53,80 €

- **Installations sportives**

Mise en place un tarif spécifique pour l'accès à ces structures qui seraient ouvertes à la location.

Seuls les bâtiments remplissant toutes les obligations réglementaires en matière d'hygiène et de sécurité pourront être présentés à la location.

Installation sportive	Durée	Sans vestiaires	Avec vestiaires
Salle gym	Heure	20	30
	½ journée	60	70
	Journée	270	280
Terrain pelouse	Heure	12	42
	½ journée	107	127
	Journée	126	146
Terrain synthétique	Heure	22	42
	½ journée	107	127
	Journée	150	170

Dojo	Heure	10	30
	½ journée	40	60
	Journée	60	80
Terrain stabilisé	Heure	10	42
	½ journée	40	127
	Journée	60	146
Gymnase	Heure	12	22
	½ journée	40	50
	Journée	70	80
Piste d'athlétisme (stade municipal)	Heure	20	40
	½ journée	40	60
	Journée	80	100
Piste d'athlétisme (parc Lagarde)	Heure	15	30
	½ journée	30	50
	Journée	40	80

ADMINISTRATION GENERALE

- Cimetière communal**

Fosse à maçonner 6m ² - 30 ans	1 080,00 €
Fosse à maçonner 6m ² - 50 ans	1 760,00 €
Fosse à maçonner 4 m ² - 30 ans	595,00 €
Fosse à maçonner 4 m ² - 50 ans	1 170,00 €
Fosse pleine terre 2 m ² - 15 ans	250,00 €
Fosse pleine terre 2 m ² - 30 ans	445,00 €
Fosse pleine terre 2 m ² - 50 ans	595,00 €
Colombarium 15 ans - case simple	330,00 €
Colombarium 30 ans - case simple	440,00 €
Colombarium 15 ans - case double	665,00 €
Colombarium 30 ans - case double	775,00 €
Cavurne 1 m ² - 15 ans	885,00 €
Cavurne 1 m ² - 30 ans	995,00 €
Cavurne 1m ² - 50 ans	1 100,00 €

- Copie de documents administratifs**

Liste entreprises balmanaises	6,85 €
Liste électeurs	56,40 €
Jeu d'étiquettes	176,00 €

Plan ou document A4 la feuille, N/B	0,40 €
Plan ou document A3 la feuille, N/B	0,70 €
Plan ou document A4 la feuille couleur	1,20 €
Plan : la feuille A3 la feuille couleur	1,80 €
Règlement publicité	11,40 €
Transmission sur CD ROM	5,70 €

MARCHE DE PLEIN VENT

Tarifs / ml de vente - 1m de profondeur maximum / jour de présence	
Commerçants titulaires ou "abonnés"	0,65 €
Commerçants en attente d'abonnement - 6 premiers mois	2,70 €
Commerçants en attente d'abonnement - 6 derniers mois	2,20 €
Commerçants saisonniers	2,20 €
Commerçants "volants" ou non titulaires	2,70 €

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'abroger à compter du 1^{er} juin 2022 la délibération 2021-089 du 9 décembre 2021
- D'adopter les tarifs sus visés à compter du 1^{er} juin 2022

VOIX POUR	29
ABSTENTIONS	4 Sandrine FRANCHOMME, Brigitte RUFIE, Laurent MERIC (par procuration), Jean-François ROBIC
VOIX CONTRE	0

Le Maire,
Vincent TERRAIL-NOVÈS



Pour extrait certifié conforme
Fait à BALMA, le

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture le
Publié ou notifié le